

Le 5 Juin 2016

Objet : Demande d'interdiction des spectacles d'ours en France.

Madame, Monsieur,

Cette lettre ouverte car aujourd'hui les **fêtes médiévales** font l'objet de **recrudescence de « spectacle » d'ours** ! Et il n'est pas possible d'être écouté puisque le silence et l'ignorance sont de rigueur.

La **nature des mots** ayant leur importance, il y a une volonté aujourd'hui d'utiliser l'un pour l'autre dans l'objectif d'une **acceptation plus facile**. Un spectacle d'ours, une animation avec un *Ursus*, un « brun » ou tous autres synonymes dans des fêtes, des foires, des bâtisses plus ou moins renommées ne sont ni plus ni moins qu'**une exhibition et un domptage**, et reprenons le terme d'antan puisque nous en sommes là de « **montreur d'ours** » !

Que se passe-t-il « aujourd'hui » ? Allons-nous devoir revivre encore une fois la désacralisation de l'ours de nos temps anciens ???

L'**ours a cher payé** cet attribut durant des siècles, **pour des raisons théologiques**. Charlemagne a débuté son élimination par des battues et des destructions massives. On a attribué à cet animal des caractères diaboliques, on l'a représenté dompté dans des biographies embellies, on l'a humilié et ridiculisé par le biais de spectacles¹. Que nous soyons conscient de notre histoire est une chose, mais y donner un second souffle pour des aspirations médiévistes récréatives relève d'un non-sens et de peu d'éthique. De surcroît, nous condamnons l'ours à une nouvelle servitude pour un dogme dépassé.

Il est assez **curieux** que lorsque ce style de **spectacle est dénoncé**, le **mot pédagogie surgisse** ! Quelle pédagogie sur la protection de l'animal peut-il y avoir, à voir un ours réduit à l'obéissance et à répéter un « apprentissage » ? Ce même ours étant déraciné et son caractère ursiné effacé durant la scène.

Pour vendre le spectacle des mots comme « **rêve, féerie, émotion, tendresse** » viennent enrober l'affaire². Quelle féerie ? Un « spectacle d'une merveilleuse beauté ou un monde fantastique »³ sont des idées chimériques de distraction et **n'ont rien à voir avec la pédagogie et la protection de l'animal** ! Il en va de même avec la « tendresse » et l'« émotion » qui sont mis en exergue. Quelles sont-elles ?!! Les nôtres avec nos codes, ou celles attribuées aux mœurs de l'animal et à décoder pour un regard non averti !?

Il est assez étonnant de constater que lorsque l'**indignation populaire** se met en marche, inexorablement les organisateurs utilisent le terme « professionnel », donc ce serait « acceptable ». Un éthologue, un biologiste sont tout autant professionnel et diront assurément que la nature d'un ours n'est pas de faire des tours d'habileté pour l'amusement bref de badaud qui retourneront l'instant suivant à leur vie du XXI^{ème} siècle. L'ours est un animal discret et solitaire. Et c'est à la portée de tous de comprendre qu'une « place publique », des routes ne sont pas un environnement sain et naturel pour cet animal, même captif, et qui plus est à des fins lucratives⁴.

¹ « Cela se fit en général après l'an mille. Les autorités ecclésiastiques d'ordinaire hostiles à tous les spectacles d'animaux, firent une exception avec le fauve honni et ne s'opposèrent plus aux exhibitions de montreurs d'ours. Capturé, muselé et enchaîné, l'animal accompagna les jongleurs, et les bateleurs de châteaux en châteaux, de foire en foire, de marché en marché, et perdit peu à peu son rang d'animal royal, admiré et craint pour devenir une simple bête de cirque, dansant, faisant des tours, amusant le public. ». M. Pastoureau, L'Ours. Histoire d'un roi déchu. Seuil, 2007. p 124

² Pétition « NON au spectacle d'Ours à Montseveroux (38) » du 10/05/16. Lien hypertexte en fin de lettre.

³ Définition Larousse de « féerie ».

⁴ Carte de France 2015 des villes accueillant un montreur d'ours. AVES France.

Aujourd'hui pour **concrétiser la venue d'un ours** durant sa prochaine fête médiévale, dans **un petit village de 944 âmes**⁵, une association a même initié un **financement participatif !! Où sont les valeurs** que prône l'ACPR⁶ Banque de France sur **les projets de crowdfunding**⁷ ?!

Puis viennent les remarques comme quoi, son maître « n'est pas un tortionnaire », que l'animal « est bien traité » et donc ce serait « acceptable ». **Accepter les spectacles revient à cautionner les pratiques, les promouvoir et permettre son enracinement et son développement.**^{8...}

S'ajoute ensuite, **les propos tels** que « ce style de spectacle ont déjà eu lieu il y a peu sans polémique ni heurt, etc. »... donc en bref, « **quel est cet empêchement de tourner en rond !?** ». Mais quel est ce « rond » dans lequel on veut nous faire tourner ? Celui du loisir (et tourisme) à n'importe quel prix ? Celui où je devrais être une coquille vide acceptant des jeux sur la misère animale ? Celui où le programme des fêtes est sans précision pour ne pas créer de l'agitation⁹ ? Celui où je suis devant le fait accompli sans possibilité de recours ? Celui où il ne faut pas faire de vague dans le microcosme ? Celui où le fait de s'insurger est caricaturé en des personnes sans « courage » ? Celui où le nombre croissant de pétitions, signataires et citoyens sortant du silence n'interpelle toujours pas l'esprit de décisionnaires ?

Avons-nous encore besoin de « montrer un ours » ? Ou un spectacle avec des animaux sauvages ? Les techniques audiovisuelles, photographiques, les documentaires animaliers, les articles et thèses scientifiques, les conférences, les sanctuaires ne sont-ils pas là pour nous apprendre d'eux en respectant leur entité !? **Même au Moyen Age, des prélats étaient épris de conscience théologique envers la cause animale !**¹⁰

Aujourd'hui il y en a plus qu'assez, laissons ces **pratiques au passé**. De plus en plus de **maires prennent l'initiative morale d'interdire cela sur leur territoire**¹¹ et j'aurai été saisi de gratitude si sur le mien il en avait été de même !! Aussi, je vous **demande accompagné des 10^{aines} de milliers** de signataires et sympathisants **d'interdire les spectacles d'ours en France**, et par extension les spectacles d'animaux comme cela a été légiféré dans d'autres pays européens et internationaux !¹²

Recevez Madame, Monsieur mes salutations distinguées.

S. Tarantino

Lanceur de la **pétition** en ligne « **Non au spectacle d'ours à Montseveroux (38)** » soutenue par l'association AVES France.

<http://www.mesopinions.com/petition/animaux/spectacle-montseveroux-38/19757>

PS : Vous trouverez dans les commentaires des signataires des alternatives toutes aussi économiques, éducatives, ainsi que la stupéfaction de certains de prendre connaissance que ces spectacles ont surgi d'outre-tombe, et existent encore !!

⁵ Montseveroux données 2013, source Wikipedia.

⁶ Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

⁷ « Il permet de récolter des fonds - généralement de faibles montants - auprès d'un large public en vue de financer un projet artistique (musique, édition, film, etc.) ou entrepreneurial. Les opérations de *crowdfunding* peuvent être des soutiens d'initiative de proximité ou des projets défendant certaines valeurs. » Source ACPR Banque France.

⁸ <http://www.cirques-de-france.fr/qui-sont-ils/ours> « Montreur d'ours : le commerce de l'apparence » ; <http://www.cirques-de-france.fr/la-cruaut%C3%A9-na%C3%A9t-avec-le-dresseur> « Confession du dresseur d'ours Vladimir Deriabkine »

⁹ Dauphiné Libéré, version papier du 15/06/16 & programme Médiévale de Vienne 2014.

¹⁰ M. Pastoureau, *L'Ours. Histoire d'un roi déchu*. Seuil, 2007. p 116

¹¹ <http://www.cirques-de-france.fr/les-communes-qui-agissent-en-faveur-des-animaux>

¹² « Classement des pays interdisant le recours aux animaux dans les cirques »

<http://www.ifaw.org/france/actualites/classement-des-pays-interdisant-le-recours-aux-animaux-dans-les-cirques>